

DEC141226DR03

Décision portant nomination de Mme Dominique Zeliszewski aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte FRE3561 intitulée Institut de Biologie systémique et synthétique (iSSB)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC123181INSB portant création de l'unité mixte n° FRE3561 intitulée Institut de Biologie systémique et synthétique (iSSB) et nommant M. Jean-Loup Faulon en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 19 février 2013 ;

Considérant que Mme Dominique Zeliszewski a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du CNRS du 12 au 14 novembre 2013 et du 11 au 13 décembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Dominique Zeliszewski, CR1, est nommée aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n° FRE3561 intitulée Institut de Biologie systémique et synthétique (iSSB), à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme Dominique Zeliszewski exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Dominique Zeliszewski est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Evry, le 10 avril 2014

Le directeur de l'unité
Jean-Loup Faulon

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université d'Evry Val d'Essonne (UEVE) (ou de son délégué)